RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 5CE84BA3-05AB-4C17-85EB-E6A37A49D8DC

2 K FINANCES

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation : 26 et 26 bis avenue Pierre de Coubertin
89100 SENS
843 977 638 RC SENS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 5 février,
A onze heures.

Les associés de la Société 2 K FINANCES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le liquidateur.

Sont présents :

- Société H.S.B.K. représentée par son Président, Monsieur Badre KERKRI, titulaire de 80 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

- Monsieur Elarbi KERKRI, associé titulaire de 20 actions nominatives ordinaires en pleine propriété.

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Badre KERKRI, Liquidateur.

La Société CONSULTIS AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée,

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée générale :

- Le rapport du Liquidateur,
- Les comptes de liquidation arrêtés au 31/12/2024,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Lecture du rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,

DS Paraphe

Docusign Envelope ID: 5CE84BA3-05AB-4C17-85EB-E6A37A49D8DC

- Constatation de la clôture de la liquidation,

Il est ensuite donné lecture du rapport du liquidateur.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation :

- approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, arrêté au 31/12/2024, faisant ressortir un résultat net comptable de 13 490 €, un report à nouveau de -14 490 € et des capitaux propres de 0 € pour un capital social versé de 1 000 € ;
- déclare la clôture des opérations de liquidation de la Société dont la personne morale cesse d'exister au 31/12/2024.

En conséquence, l'assemblée donne quitus entier et sans réserve au liquidateur et déclare le décharger de son mandat.

Cette même assemblée donne tous pouvoirs au liquidateur pour effectuer la demande de radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui après lecture, a été signé par le liquidateur et les associés.

Badre KERKRI
Liquidateur

[redacted]
93F0F88A4CC5428...

Société H.S.B.K.
Badre KERKRI

[redacted]

Elarbi KERKRI

DocuSigned by:
[redacted]
489E3CFD04274F1...